

POUR UN DROIT UNIVERSEL A L'AIDE A L'AUTONOMIE

Après six mois de débat national sur la perte d'autonomie organisé par le Gouvernement la barrière d'âge de 60 ans entre personnes en situation de handicap et personnes âgées dites dépendantes n'est toujours pas remise en cause. Le vieillissement n'apparaît plus comme la catastrophe annoncée, mais le vrai régime universel de protection garantissant à chaque citoyen le droit à l'autonomie, quel que soit son âge ou l'origine de son handicap n'est toujours pas en vue. Ce régime devrait assurer des traitements analogues aux différentes personnes avec des solutions personnalisées en fonction de leurs besoins individuels.

Face à l'opposition rencontrée lors du débat national, le recours à l'assurance privée obligatoire à partir de 50 ans et le gage sur le patrimoine semblent bien avoir été abandonnés.

Cependant les mesures et les moyens annoncés, 1,2 milliard d'euros, suffiraient à peine à court terme à débloquer les situations les plus urgentes (*pour aider les conseils généraux les plus en difficulté dans le paiement de l'allocation personnalisée d'autonomie [APA], pour soutenir les services d'aide et d'accompagnement à domicile en crise*). Le reste à charge pour les personnes et leur famille devrait rester important, de 500 à 1000 euros au moins, si aucune solution n'est apportée sur le long terme.

Comme dans d'autres « réformes », les moyens ne sont pas mis en place dans la durée. Les signataires demandent que la réflexion entamée soit poursuivie et que des solutions équitables et solidaires soient instaurées. Notre pays devrait pouvoir consacrer 7 milliards d'euros supplémentaires aux populations fragiles les plus âgées, c'est-à-dire quelque 0,4% de la richesse nationale !

Non, l'aide à l'autonomie (*comme la santé*) n'est pas un bien marchand ! Elle doit s'appuyer, non seulement sur un socle de financement public, qui respecte le principe, intangible à nos yeux, qui veut que « *chacun participe selon ses moyens — tous ses moyens — et chacun bénéficie d'une aide et de soins selon ses besoins* », mais aussi sur un dispositif de gouvernance amélioré avec une forte coordination des acteurs ainsi que sur le développement de la prévention et de la recherche.

A court terme, restons vigilants, afin que les mesures retenues par le Président de la République ne reprennent pas des idées qui iraient à l'encontre de cette vision.

En tout cas, le maintien de cette barrière des âges à 60 ans risque de remettre en cause le pacte social entre les générations et d'entraîner la poursuite de la France devant la Cour européenne de justice pour discrimination par l'âge.

S'il ne faut pas oublier les jeunes, il ne faut pas non plus oublier les plus âgés de nos concitoyens.

Pour tout contact :

- Jean-Michel Caudron : jean-michel.caudron@orange.fr, 06.80.96.25.69,
- Annie de Vivie : anniedevivie@agevillage.com, 01.42.46.65.00, 06.03.44.88.02,
- José Gongora : gongorajose@orange.fr, 06.31.27.36.11,
- Alain Villez : avillez@uniopss.asso.fr, 06.80.26.26.07.

Signataires de ce communiqué de presse :